



Assemblée générale du Cercle français de l'eau

7 juillet 2016

Palais du Luxembourg

L'eau en France : qu'en pensent nos partenaires internationaux ?

L'eau en France : qu'en pensent nos partenaires internationaux ?

Sophie Auconie

Présidente du Cercle français de l'eau, gouverneure du Conseil mondial de l'eau

Aujourd'hui est une journée particulière pour le monde de l'eau, puisqu'il sera rendu hommage à Michel Rocard. Nous n'avons pas besoin de rappeler combien cet homme a été un homme essentiel pour la mise en œuvre des politiques de l'eau en France, combien il a été moteur au sein du Parlement européen, lorsque la politique de l'eau est devenue une politique intégrée européenne. C'est un homme que nous avons rencontré dans le cadre du Cercle français de l'eau, que j'ai moi-même rencontré par ailleurs au Parlement européen, un homme auquel j'aimerais qu'ensemble, aujourd'hui, nous rendions aussi hommage, en ayant une pensée pour lui tout au long de ce débat et de cette table ronde. Pierre Victoria et Jean Launay sont associés à l'hommage aux Invalides et ils nous quitteront donc de façon prématurée. C'est moi qui assurerai la modération de ce débat.

Je remercie tout d'abord l'ensemble des personnes présentes, à commencer par notre député, Jean Launay. Je remercie aussi Hervé Marseille, qui est très engagé dans le monde de l'eau, puisqu'il est président d'un important syndicat de l'eau en région parisienne, maire de Meudon et sénateur, qui nous a permis d'organiser cet événement ici, au Sénat. Merci à Hervé Marseille, qui, par ailleurs, est en commission et ne peut donc nous rejoindre.

Je donne tout de suite la parole à Jean Launay, qui va poser les questions de la table ronde, à la fois à travers son engagement en tant que député dans le monde de l'eau et dans les politiques de l'eau ici, à l'Assemblée nationale, mais aussi en sa qualité de président du Partenariat français et du Comité national de l'eau, deux entités qui sont des institutions incontournables dans ce domaine et qui sont des acteurs majeurs pour la politique de l'eau.

Jean Launay

Député, président du Partenariat français pour l'eau et du Comité national de l'eau

Merci, Sophie, de cet accueil. Je salue chacune et chacun d'entre vous. Je tiens à vous dire la joie que j'ai de me retrouver ici, au Sénat, non pas parce qu'il est parfois dit que dans tout député, il y a un sénateur qui sommeille – ce ne sera pas le cas pour moi, les choses sont claires –, mais surtout parce que je n'oublie pas que j'ai co-présidé le Cercle français de l'eau avec Sophie Auconie et que c'est parce que j'ai aussi ambitionné et que je suis devenu président du Partenariat français pour l'eau que j'ai pensé qu'il était plus clair de laisser la co-présidence du Cercle Français de l'Eau à quelqu'un d'autre que moi.

Mais j'ai d'abord la même pensée que Sophie pour Michel Rocard. Je ne prétends pas avoir partagé un grand passé avec lui, mais j'ai cette ambition sur un seul point : la chance d'avoir eu un déjeuner partagé avec lui en 2013, à la veille de la conférence environnementale, qui était la deuxième édition et la seule qui ait permis de faire une table ronde spécifique sur les sujets de l'eau. À ce moment-là, déjà, se pointaient dans le débat public les interrogations sur le modèle français de l'eau, auquel nous nous référons tous souvent, les 50 ans, qui ont été fêtés en 2014, mais aussi les attaques, les remises en cause insidieuses ou quelquefois

permanentes. À l'issue de ce déjeuner, nous étions convenus, avec Michel Rocard, de publier une tribune commune, qui était parue dans *Le Monde*, à l'époque, pour rappeler, sous le titre un peu accrocheur : « Ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain », qu'il fallait se méfier de ces attaques insidieuses ou récurrentes sur le modèle français de l'eau. Elles sont de plusieurs natures, mais elles sont bien sûr et d'abord essentiellement financières et re-centralisatrices. Je crois qu'il y a, dans l'État et dans ses différents corps, en particulier à Bercy et à la Cour des comptes, des tendances jacobines et re-centralisatrices qui sont à l'œuvre et qui pourraient remettre en cause, à mon sens, ce modèle français de l'eau. Ce que nous avons écrit avec Michel Rocard en 2013 n'a rien perdu de son actualité. J'en veux pour preuve les prélèvements sur les fonds de roulement des agences de l'eau, qui sont exercés au titre de la volonté – que l'on peut comprendre – de stabiliser les comptes publics et de réduire les déficits. Ce sont des prélèvements récurrents, répétés, à hauteur de 175 M€ pendant trois ans – le projet de loi de finances de 2017 verra la troisième année de prélèvement. Ce n'est pas le prélèvement en lui-même qui me gêne, mais l'exposé des motifs, qui, dans les articles de la loi de finances qui le concernent, explicitent ou justifient le prélèvement : le mot « re-budgétisation » est écrit à chaque fois dans l'exposé des motifs. On voit donc bien, dans le Conseil des prélèvements obligatoires, qui est une émanation de la Cour des comptes, et dans certains services de Bercy, que cette volonté de recentralisation, cette volonté jacobine est à l'œuvre. Je pense que si nous sommes attachés au modèle de l'eau, nous devons avoir en permanence une vigilance sur le sujet.

Merci de me donner la parole en premier. Que pensent nos partenaires internationaux du rôle de la France à l'international ? C'est d'abord à eux qu'il faudrait le demander. Mais pour ma part et depuis que je suis impliqué dans les sujets de l'eau – c'est parce que j'étais maire au bord d'une rivière, et que je gérais mon service d'eau en régie directe, que j'ai été amené progressivement à m'impliquer dans les sujets de l'eau, à découvrir, en tant qu'administrateur de l'agence de l'eau Adour-Garonne, et à entrer progressivement dans tous les sujets de l'eau et dans cette question du modèle écrit dans les années 1970 –, j'ai constaté que ce modèle a pu inspirer et inspire encore de nombreux pays à l'étranger. Lors d'un échange que j'ai eu mardi avec la directrice de l'agence de l'eau Seine-Normandie et avec son directeur adjoint, ils m'ont confirmé que la Chine travaillait sur ce sujet des bassins versants et qu'elle avait largement dépassé le stade de l'expérimentation. La Chine s'appuie sur l'expérience des grands bassins français et en particulier, de l'agence Seine-Normandie, pour développer sa politique de l'eau. Chacun d'entre vous, ici, sait que c'est aussi le modèle français de l'eau qui a inspiré la directive-cadre européenne sur l'eau et cette gestion par grands bassins versants. Les choses sont posées, le cadre est là : nos institutions en matière d'eau servent toujours de modèle et l'on peut parler d'« école française de l'eau ».

S'agissant de la question plus spécifique des outils permettant l'exportation de nos entreprises, on peut aborder aussi ce sujet de la vision de l'eau en France, également parce que dans le modèle, il y a aussi nos majors de l'eau. Je suis président du Partenariat français pour l'Eau, association constituée de six collèges, parmi lesquels le collège des entreprises. Je pense que les savoir-faire de nos entreprises que l'on appelle parfois les « majors de l'eau » font partie aussi du patrimoine français. Pour ma part, je n'ai aucune gêne à parler de ces savoir-faire, également en termes de filière. Je pense qu'au-delà des majors eux-mêmes, il y a, en amont et en aval, des gens qui travaillent dans le domaine de l'eau et qui font partie de ces savoir-faire, peut-être insuffisamment diffusés et organisés pour montrer qu'il y a bel et

bien une filière qui pourrait être beaucoup plus valorisée en tant que telle, d'abord en France, mais évidemment aussi à l'étranger. Je considère que c'est peut-être aussi l'un des rôles du Partenariat de le dire et de porter ce message.

Un colloque qui a eu lieu en février dernier, à Bercy, sur le financement des exportations, montre qu'il existe des instruments financiers pour le soutien à l'exportation, aussi bien du côté de la prospection des marchés que pour le développement et les négociations d'appels d'offres ainsi que l'exécution des projets. Dès lors, les entreprises du secteur de l'eau sont bien éligibles à ces financements, mais la grande difficulté est que souvent, ces outils sont mobilisables pour des montants importants et pas nécessairement pour nos TPE et PME. Je pense qu'il y a là un travail à faire avec les services de l'État et les différents ministères pour bien prendre en compte qu'une filière, certes, est appuyée sur des majors, mais qu'il peut, derrière, y avoir un travail d'emboîtement, de coordination à réaliser avec le tissu des TPE et des PME.

On sait que les majors françaises peuvent aussi être concurrentes. Personne, ici, n'est tombé de la dernière pluie. Cela fait partie de la réalité. Elles peuvent être concurrentes sur le territoire national, elles peuvent être concurrentes à l'international, mais elles peuvent aussi être partenaires à l'international. J'en suis pour ma part persuadé. J'assistais hier à un déjeuner avec les entreprises qui a eu lieu, sous l'égide de Madame la ministre de l'environnement, à l'hôtel de Roquelaure. Au-delà des majors de l'eau qui étaient présentes, il y avait toutes les entreprises importantes de France – je ne les citerai pas parce qu'elles étaient une vingtaine, mais il s'agissait vraiment de grandes entreprises, qui évoquent toutes la France, y compris à l'international : Michelin, L'Oréal, Vinci, Danone..., dans de multiples secteurs –, ce qui montrent qu'elles ont bien intégré que l'eau était un souci, une préoccupation même et que la façon dont elles traitaient ce sujet de l'eau dans leurs propres process industriels pouvait aussi générer une image de la France dans la façon de prendre en compte les sujets de l'eau et évidemment, dans les liens avec les sujets du climat. En effet, lors de ce débat d'hier, nous nous situons définitivement dans le passage de la COP21 à la COP22, avec la présidence française qui va s'arrêter à Marrakech et le passage de témoin au Maroc pour l'année à venir. L'idée qui est ressortie de ce débat est d'arriver – et je pense que c'était un constat partagé, hier – à ce que la COP22 de Marrakech soit la COP de l'eau.

Des étapes importantes sont à franchir dans les six prochains mois, avant la fin de l'année à Marrakech, pour arriver à entériner cette idée. Je pense que le Partenariat français pour l'eau que je préside aujourd'hui a vraiment un rôle important à jouer pour identifier les plus-values des acteurs français dans le domaine de l'eau, pour réfléchir à ce que cette plus-value soit réalisée collectivement. Le PFE est un réseau qui réunit une centaine d'acteurs publics et privés. Il est mandaté par l'État, qui avait initié sa création, il y a une dizaine d'années, pour réfléchir à la valorisation de ces savoir-faire français à l'international, à la fois dans leur diversité et dans leur complémentarité. C'est en ce sens que nous travaillons avec le COSEI Eau et les têtes de réseaux d'acteurs, mais également avec l'ASTEE. Le projet « Water expertise France » a été monté dans cette optique. Il faut poursuivre ce travail. Il est nécessaire de le faire dans le cadre des relations que nous sommes en train de renouer avec Business France, qui est le produit de la fusion de l'Agence française des investissements internationaux et d'Ubi France. À la commission des Affaires étrangères, pas plus tard qu'hier, nous avons reçu la directrice générale de Business France et nous avons calé avec elle le

principe d'un rendez-vous avec le PFE, le 21 juillet prochain, précisément pour faire rayonner le savoir-faire français à l'international. Mais les contacts sont aussi fréquents et concrets avec l'Agence française de développement, qui, elle-même, est en pleine réforme. Vous connaissez les projets de regroupement, avec la Caisse des Dépôts et Consignations, ou de collaboration plus forte qui avaient été étudiés par Rémy Rioux, qui est devenu, entre-temps, le nouveau président de l'Agence française de développement. En tout cas, nous avons un lien privilégié avec l'AFD pour suivre ce sujet des entreprises françaises à l'étranger dans le cadre des orientations de l'AFD sur la question de la diplomatie économique. Voilà ce que porte le PFE, parce que c'est sa vocation, mais qui nous montre bien tout le lien que l'on doit avoir, dès lors que l'on accepte l'idée du modèle français de l'eau et de ses différentes composantes, avec le secteur des entreprises.

Quel rôle, pour la France, sur la place de l'eau dans les institutions internationales ? La France est présente dans le cadre des forums mondiaux. Pour ma part, j'ai découvert le principe des forums en Corée, l'année dernière, et avec Sophie, nous avons tous les deux pesé sur l'écriture de la déclaration finale du processus parlementaire. Je crois qu'au-delà de ce processus parlementaire, l'organisation, portée par le PFE, de la présence française en Corée est un succès reconnu de ce rôle de coordination, qui donne finalement, j'en suis persuadé, une bonne image de la France à l'international, et tout le travail qui est mené dans le cadre de la préparation du forum de Brasilia ira dans le même sens.

Au-delà des institutions internationales et des forums, la France joue un rôle actif dans le déploiement des objectifs de développement durable qui ont été adoptés par les Nations unies en 2014, parmi lesquels figure un objectif de développement durable n° 6, qui est spécifiquement consacré aux sujets de l'eau. Il faut impliquer la société civile dans la mise en œuvre de ces objectifs de développement durable et pour ce faire, nous sommes en train de lancer l'agenda France 2030. La France a ainsi affiché une posture volontaire, mais aussi exemplaire, et présentera, lors du prochain *High Level Political Forum* de New York, qui se déroulera entre le 11 et le 20 juillet, une revue d'étape de la mise en œuvre des objectifs de développement durable sur son territoire.

Pierre Victoria évoquait tout à l'heure, dans le cadre de la présentation du rapport d'activités du Cercle Français de l'Eau, la question du rôle de la France à l'égard de la place de l'eau dans les négociations sur le climat. Dans le suivi de la COP21, la France continue de présider les négociations sur le climat jusqu'au 1^{er} jour de la COP22 de Marrakech. C'est ainsi que les choses s'emboîtent. En tant que chef d'orchestre de la COP21, la France a été responsable du succès – une responsabilité donc positive – qui a pu mener à l'accord universel entre les parties présentes. Mais maintenant, il convient de passer à la phase de mise en œuvre entre les parties présentes et l'incitation à la validation politique de la ratification des accords de Paris. Cela a été fait à l'Assemblée nationale, le mois dernier. J'y ai participé et je suis intervenu au débat avec ma casquette de parlementaire membre de la commission des affaires étrangères. Cette ratification est en marche. L'Allemagne vient d'annoncer la date pour le faire. Il faut inciter les pays à passer à l'acte par des validations politiques, et tout ce travail doit se poursuivre jusqu'à la passation de la présidence au Maroc. Le rôle clé de notre pays pour mettre en évidence la place de l'eau dans cet accord de Paris a été concrétisé par une journée consacrée à l'eau dans le cadre de la COP21, mais l'un des objectifs que je poursuis, à titre personnel, est d'obtenir qu'il y ait aussi une journée consacrée à l'eau – a

minima, puisqu'il y en avait une à Paris – à la COP22 à Marrakech. L'encouragement, que j'ai reçu comme tel, hier, de la part des entreprises, à faire en sorte que Marrakech soit la COP de l'eau me poussera à être encore plus prégnant et volontariste avec le ministère marocain de l'environnement, mais aussi en lien avec le ministère de l'Eau marocain. Chaque pays a son organisation et il n'est pas de notre rôle de nous mêler de l'organisation politique de chacun, mais la présidente de la COP au Maroc est la ministre de l'Environnement. Nous allons essayer d'aider la ministre de l'Eau et je pense que ce sera le rôle de la conférence Rabat, lundi et mardi prochains, à la conférence internationale sur l'eau et le climat, que de réussir à dire, dans les conclusions des quatre sessions qui auront lieu, plus une session particulière sur l'Afrique, que l'eau doit être l'un des thèmes majeurs à écrire dans l'organisation de la COP22. Pour ma part, je n'ai aucune difficulté à le penser, et comme la ministre marocaine de l'Eau m'a demandé d'assurer les conclusions du forum de Rabat de ce mois de juillet, vous vous doutez que cela fera partie du message politique que je porterai, sans m'immiscer, mais en transmettant les messages aux autorités marocaines. Le rôle du PFE, partenaire de cette conférence de Rabat sur l'eau et le climat, et qui a été associé au montage de celle-ci, sera de porter ces messages pour sensibiliser les décideurs de l'eau et du climat présents à la mise en œuvre la plus judicieuse possible de l'accord de Paris.

La place de l'eau dans l'adaptation au changement climatique doit être rappelée. L'adaptation est le sujet qui monte. 93 % des contributions nationales qui incluent un volet relatif à l'adaptation mentionnent l'eau. Il faut maintenant que ce volet « adaptation », qui a été reconnu dans l'accord de Paris, au même titre que le volet portant sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, soit intégré totalement. À Bonn, au mois de mai dernier, le PFE était également représenté. Ce sont des choses que nous avons aussi répétées dans le cadre de la préparation de cette COP22 : l'eau est une constituante majeure de l'adaptation et elle doit prendre sa place dans la mise en œuvre de l'accord de Paris.

Je termine par la question des financements spécifiques et adaptés pour toutes les actions de l'eau. Nous rappellerons en permanence que des financements sont nécessaires naturellement pour les infrastructures, mais aussi, pour le développement de la connaissance, le renforcement de la connaissance, le renforcement des capacités et l'amélioration de la gouvernance. C'est l'initiative « *Climate Is Water* », qui avait été l'impulsion du Partenariat français pour l'eau dans le cadre de la COP21. C'est la pédagogie de la répétition : c'est sous cette même bannière et sous ce même thème que nous porterons tous les messages pour que tous les acteurs majeurs de l'eau dans le monde plaident pour une plus forte inclusion de l'eau dans le climat.

Merci, Madame la Présidente.

Sophie Auconie

Merci, Jean. Je pense effectivement que le PFE peut avoir et aura un rôle essentiel, c'est sûr. Compte tenu de la façon dont tu t'es impliqué dans le processus parlementaire de Corée, je n'ai pas l'ombre d'un doute sur ce qui se passera à Rabat à la fin de cette semaine et au début de la semaine prochaine. Il est important que dans la COP22, l'eau fasse l'objet d'une mesure et qu'elle soit très clairement visible. C'est le moment où jamais. Le Maroc a une ministre de l'Eau parce que l'eau est un vrai sujet pour ce pays, mais plus généralement, pour ce

continent. Il est d'autant plus important d'avoir une visibilité pour l'eau à cette occasion que manifestement, le forum mondial de l'eau va s'organiser à Brasilia en 2018, mais que le suivant pourrait s'organiser au Sénégal, donc une fois de plus, sur le continent africain. C'est un vrai signal envoyé à la fois pour le continent africain, mais aussi sur la problématique de l'eau dans ce continent.

Merci pour cette introduction. Je vais maintenant demander à nos intervenants de nous rejoindre et je vais te laisser, cher Jean, aller représenter l'ensemble de la communauté de l'eau à cet hommage à Michel Rocard.

J'appelle Marta Moren Abat, qui, à la Commission européenne, au sein de la direction générale de l'environnement, est responsable des politiques en charge des questions internationales de l'eau. J'appelle Antoine Saintraint, qui, à la Commission européenne, au sein de la direction générale de la coopération internationale et du développement, est administrateur principal, chef du secteur de l'eau. Nous avons donc là une représentation de la Commission européenne à la fois pour la politique intérieure et pour la politique extérieure, ce qui me semble parfaitement complémentaire. Nous allons pouvoir échanger ensemble sur ces deux thématiques. Bruno Tisserand, lui, est le président d'EurEau, une association européenne des acteurs européens de l'eau.

En introduction, je pense que c'est le moment où jamais, à l'heure où l'Europe est tellement remise en cause, avec une actualité brûlante, pour ne pas dire « brexante », qui remet en cause un certain nombre de réalités par rapport à l'Europe, de rappeler que l'Europe n'est pas une option, qu'elle est une nécessité vitale. Moi qui ai la chance, pour le monde de l'eau, d'aller visiter un certain nombre de pays de la planète, je mesure aujourd'hui combien nos partenaires économiques et politiques sont des États-continent et que la France toute seule, l'Allemagne toute seule, l'Espagne toute seule, la Belgique toute seule, l'Angleterre toute seule, nous sommes, d'après Pierre Moscovici, des nains économiques – moi, je préfère dire des confettis. En tout état de cause, nous n'avons plus la bonne échelle. Pour moi, l'Europe est une nécessité vitale pour la France et pour le devenir de chacun des États membres qui la constituent.

Forte de cette introduction, je veux donner la parole à Marta Moren Abat, pour commencer, afin de parler ensemble de la politique intérieure de l'eau. La politique de l'eau est l'une des politiques intégrées de l'Europe. C'est une chance que chacun des États membres de l'Union européenne soit lié aux mêmes règles. Nous devons nous poser un certain nombre de questions. D'abord, le modèle organisationnel de la gestion de l'eau intégrée par bassin est un modèle qui a été décliné sur l'ensemble de l'Union européenne et également dans d'autres pays... Est-ce qu'aujourd'hui, c'est un modèle qui doit évoluer ? Est-ce que la France continue d'être motrice sur ces thématiques de l'eau ? Je le pense, mais peut-être est-ce l'arrogance française qui revient au galop... Est-ce que la France a été motrice dans cette démarche de mise en œuvre de la politique européenne de l'eau ? On sait que certains pays sont un peu défaillants en termes de transposition des textes. Qu'en est-il de la France par rapport aux autres États membres de l'Union européenne ?

Marta Moren Abat, je vous remercie infiniment d'être là et je vous donne la parole.

Marta Moren Abat

Commission européenne, direction générale de l'environnement, responsable des politiques en charge des questions internationales de l'eau

Bonjour, Messieurs, Mesdames. Je ne suis pas d'origine francophone et je vous présente donc mes excuses pour mon français. Je travaille à la Commission européenne à la direction générale de l'environnement, où je m'occupe actuellement des affaires internationales liées à l'eau, sur la question de savoir comment l'on travaille et comment l'on voit l'extérieur dans l'expérience européenne de la mise en œuvre de la législation et de la politique en eau. Auparavant, j'étais coordinatrice de la mise en œuvre de la directive-cadre à la Commission. J'ai fait des rapports sur des plans de bassin de certains membres en 2012, par ailleurs, j'ai également travaillé en Espagne, où j'étais directrice de l'eau. Je connais donc le sujet à partir de différents points de vue.

Je commencerai par présenter le cadre de la législation européenne. Je n'entre pas dans les détails, mais je voudrais vous montrer que l'on n'a pas commencé à légiférer avant-hier, mais il y a quarante ans. Cela signifie que nous avons eu l'occasion de voir comment faire les choses, de nous tromper, mais aussi de rectifier et de trouver, au bout du compte, un cadre de travail qui convienne à la bonne gestion de l'eau et une interaction avec les autres politiques. En particulier, après trente ans de travail sur la législation en matière d'eau, les États membres ont adopté la directive-cadre, en l'an 2000. Cette directive oblige à mettre certaines législations en place, comme l'inter-étalonnage (en anglais, « *intercalibration* »), qui consiste à comparer l'état écologique dans les différents pays. Il est facile de comprendre que si l'état écologique est décrit par des indicateurs écologiques, ce n'est pas la même chose si l'on parle de la Finlande, de la France, de l'Espagne ou de l'Italie. Il faut donc avoir une équivalence, sinon, à la fin, chaque pays peut se prétendre en bon état, mais ce sont des langages différents pour les uns et les autres. La directive-cadre a également imposé des normes de qualité environnementales dans le domaine de l'eau, des normes européennes agréées, communes et en accord avec tous les États membres, avec des indicateurs de qualité qui sont les paramètres à utiliser et des niveaux à prendre en compte. Il existe également une directive sur les substances prioritaires et la protection des eaux souterraines.

Nous sommes également allés plus loin et nous avons des législations sur les politiques de l'eau, mais qui vont au-delà de la directive-cadre, comme la directive sur la protection contre les inondations, la communication sur la rareté de l'eau et sur la sécheresse et la directive sur le milieu marin.

D'autres législations ne sont pas directement liées à l'eau, mais ont un impact sur la mise en œuvre sur la politique et la législation de l'eau, soit directement, comme les directives relatives à l'eau potable, aux eaux résiduaires, à la protection contre la pollution issue des nitrates utilisés en agriculture, aux eaux de baignade, soit sur la production industrielle, en vue de l'adaptation des permis de production industrielle pour éviter qu'il y ait des impacts sur la ressource en eau.

C'est donc un cadre très compliqué, mais qui est bien fait, qui permet de voir tous les angles de travail et d'obtenir quelque chose de bien élaboré. Je m'occupe aujourd'hui des relations avec d'autres pays comme la Chine, l'Inde, tous les pays méditerranéens (Algérie, Égypte...) et

Je peux vous assurer que notre législation est un de nos atouts, pas seulement sur le plan de la politique environnementale telle que nous la comprenons dans l'Union européenne, mais aussi dans les grands cadres politiques. Je vous propose un exemple, celui de la coopération, en Chine. Depuis 2012, certains pays de l'Union européenne travaillent avec la Chine, dont la France, qui est l'un des principaux acteurs de la coopération avec la Chine. Pour cette dernière, les partenaires les plus importants, en principe, sont les États-Unis, l'Australie et seulement derrière, l'Union européenne. Mais en matière d'eau, le premier partenaire de la Chine est l'Union européenne. Ce n'est pas parce que nous sommes plus beaux que les autres, mais parce que nous avons derrière nous un patrimoine de législation et de politiques qui sont notre carte de visite, et également, parce que dans les relations entre Union européenne et Chine, nous avons un niveau de coopération régionale en matière d'environnement où l'eau a un rôle prééminent. Nous pouvons offrir un produit de première qualité à un niveau mondial et de plus, l'eau est un sujet tellement important, aujourd'hui, pour certains pays, pour leur développement socio-économique, qu'elle est devenue un sujet qui monte très haut dans l'agenda politique. À cet égard, il est un peu étrange qu'à un niveau international, son importance grandisse, alors que dans l'Union européenne, si elle ne diminue pas, elle reste un peu bloquée, dans le sens où nous avons fait tellement d'efforts, que nous croyons être arrivés et que nous ne nous rendons pas compte de la grande valeur que nous confère notre politique et notre législation de l'eau.

Pourquoi la directive-cadre a-t-elle cette valeur dont tout le monde parle ? Tout le monde dit que c'est une manière de comprendre la gestion plus complète et beaucoup plus avancée que d'autres et qu'elle est pour nous non seulement une façon de réussir une bonne gestion de l'eau et d'avoir des ressources en eau en bon état écologique, mais aussi d'exporter notre politique de l'eau. Pourquoi ?

Premièrement, elle protège tous les plans d'eau : les eaux de transition, les eaux côtières et toutes les eaux intérieures. Elle couvre aussi tous les impacts de l'eau, pas uniquement les impacts liés à la population ou les impacts agricoles : elle tient compte de tous les impacts, même les impacts hydro-morphologiques, c'est-à-dire les impacts liés à la navigation, aux barrages, etc. L'objectif principal de la directive-cadre est de protéger et d'améliorer les eaux de surface et de ne pas détériorer. On ne peut pas descendre le niveau de protection et de qualité des eaux en dessous de l'état tel qu'il était le jour où l'on a commencé, c'est-à-dire l'an 2000 ou l'année 2003, année de transposition. Il s'agit d'avancer toujours pour obtenir un meilleur état. L'objectif de la directive, quand elle a été préparée et approuvée, était d'atteindre un bon état écologique et chimique pour les eaux de surface et un bon état chimique et qualitatif pour les eaux résiduaires en 2015. En 2015, cet objectif n'était pas atteint : on en était à mi-chemin. Nous continuons. Nous verrons ce qu'a fait la France. La directive fait aussi le point sur une protection spéciale pour les ressources d'eau potable, pas uniquement pour soutenir ou compléter la directive sur l'eau potable, mais aussi pour garantir à 100 % la qualité de l'eau potable. Nous sommes tellement habitués à avoir une bonne qualité de l'eau que l'on n'y pense pas, mais dans la plupart des pays, on parle toujours d'un certain pourcentage d'accès à l'eau potable. Nous avons de la chance, mais il faut continuer à faire ces efforts et se rendre compte que c'est une grande valeur pour nous, dans l'Union européenne.

Quels sont les outils qu'offre la directive ? D'abord, elle oblige à faire des plans de gestion par bassin. Il y a des pays comme la France et l'Espagne qui ont une tradition de gestion de bassin, mais les pays d'Union européenne qui avaient cette tradition étaient rares. Cela a donc constitué pour eux un défi. Apprendre les uns des autres a aussi été une aide de travail. Apprendre ce que la France et d'autres pays avaient fait a beaucoup aidé les pays à comprendre et à faire des efforts pour la mise en œuvre de la directive. Pour atteindre un bon état écologique, la directive oblige à mettre en place des programmes de mesures. Nous verrons ultérieurement lesquels et ce que cela a représenté, en particulier pour la France. Le cycle de planification est de six ans. Tous les six, il faut faire le point, voir où l'on en est, où en est l'état écologique, comment l'on a avancé sur les dérogations pour arriver au bon état, et faire une rénovation du plan de bassin. Selon moi, cette directive est plutôt une directive d'organisation pour mettre les choses en ordre, mais si l'on ne met pas en place les autres directives existantes comme la directive sur les nitrates, sur les eaux urbaines résiduaires, sur l'eau potable, la directive sur la réduction des pollutions industrielles, c'est comme si l'on ne faisait rien. Elle oblige donc à mettre en place toute la législation européenne. On ne peut pas y déroger et ne mettre en place que la directive-cadre, parce que si l'on ne met pas les autres en place, c'est comme si l'on ne mettait pas la directive-cadre en œuvre.

Pour cela, il faut mettre en place des instruments économiques, donc des politiques tarifaires, des analyses économiques sur l'eau. Il faut comprendre qu'il faut des politiques de prix parce que les programmes de mesures ont un coût et attendre que le coût soit payé par l'État ou l'administration est vraiment naïve. En ce sens, la France a été modèle d'application et de mise en place d'instruments financiers, tenant compte en particulier le rôle des agences de bassin et celui des différentes administrations au niveau régional et national.

Cela nécessite bien sûr aussi la participation du public. Il ne suffit pas d'informer les gens pour qu'ils sachent ce qui se passe. Il faut penser qu'il y a beaucoup de mesures qui sont mises en place par le public ou payées par le public. Mais si l'on n'informe pas le public, il ne va pas payer. Les gens ne seront pas d'accord, ne comprendront pas, et cela va créer beaucoup de problèmes. Il faut être conscient que l'information du public est un bénéfice pour la mise en place des mesures et pour que le public soit responsable de certaines mesures : non seulement les gens paient la mise en place des mesures, mais ils sont également responsables des mesures. Comme nous avons ce principe des instruments financiers, il y a une directive qui met en place le principe de pollueur – payeur, pour comprendre que s'il faut atteindre un état, quelqu'un doit payer. Il faut limiter la poursuite de politiques qui polluent les milieux aquatiques.

La directive-cadre a été approuvée en l'an 2000. En 2003, les États membres devaient l'avoir transposée. Un grand nombre de pays l'ont fait, il y a eu aussi certains délais, mais aujourd'hui, on peut dire que presque tous les pays l'ont transposée. Le cycle étant de six ans, les États membres devaient publier les premiers plans de bassin de gestion des bassins hydrographiques en 2009 et les envoyer à la Commission pour que celle-ci puisse procéder à une analyse et vérifier si les États membres avaient rempli leur obligation de mise en place de la directive. Les plans de bassin comprennent de nombreuses étapes : réalisation d'une analyse économique, d'une analyse environnementale, mise en place d'un programme de surveillance, etc. Après l'année 2009, les mesures devaient être mises en œuvre en 2012. La Commission avait analysé les plans de bassin après leur dépôt, en 2009. Une communication

a été publiée pour montrer ce que les États membres avaient prévu dans leur plan de bassin. En 2012, les États membres ont présenté leur programme de mesures et la Commission, comme pour les plans de bassin, a analysé les programmes de mesures et établi un rapport de cette analyse.

Les objectifs devaient être réalisés en 2015. Pour différentes raisons, justifiées dans la directive, les États membres ont déclaré qu'il ne leur serait pas possible d'atteindre un bon état écologique à 100 % et qu'il fallait faire des dérogations pour qu'ils y parviennent plus tard, en 2021 ou 2027. Mais en 2027, au plus tard, toutes les eaux européennes devront être en bon état. Nous verrons si c'est le cas...

Cette politique de l'eau nous oblige à faire une gestion intégrée. Il n'est donc pas possible que la politique agricole, par exemple, travaille sur la production agricole sans se soucier d'éventuels problèmes de ressource en eau et en les rejetant sur les acteurs de l'eau. Ceci n'est plus possible. Il faut travailler ensemble. La production agricole doit continuer, mais en même temps, il faut protéger les ressources en eau, les utiliser de manière plus efficace et plus intelligente et éviter et contrôler la pollution et le bon usage des ressources. Ceci vaut également pour la production industrielle et l'hydroélectricité. Bien sûr, on ne peut pas arrêter la production hydroélectrique, qui est précieuse dans la production énergétique, surtout en termes d'énergies renouvelables. Mais en même temps, il faut soutenir ce secteur en tenant compte des effets environnementaux liés aux barrages dans les rivières.

La coordination transfrontalière, que la France connaît bien, est également importante. La gestion de l'eau se faisant par bassin, certains bassins traversent différents pays. Il faut donc faire un effort de coordination, parce que la directive dit que si un bassin est international, le plan de bassin doit être international. Il n'y a donc pas d'autre choix que de parler à ses voisins. Il faut donc faire en sorte que les bassins soient responsables et que les autorités régionales et nationales soient responsables de cette coordination. Il faut l'apprendre, mais on y arrive. La France et d'autres pays ont commencé il y a quelques années, mais ce n'est toujours pas naturel. Dans la Meuse, dans l'Escaut, ou dans le Rhin, dont la France fait partie, on observe vraiment cette coordination et lorsque l'on regarde les résultats en termes de mise en œuvre de la politique et de la législation, on voit vraiment qu'il y a une valeur ajoutée. Je prends l'exemple du Rhin. Il existe une commission du Rhin, qui est une commission volontaire et non obligatoire. Mais comme les pays sont responsables de la bonne qualité de l'eau, beaucoup de mesures sont beaucoup plus avancées dans ces bassins transfrontaliers et en particulier, celui du Rhin, par rapport à d'autres bassins nationaux. La coordination entre différentes autorités amène un bénéfice. Il y a d'autres exemples, comme celui du Danube, qui nécessite que des pays qui ne se situent même pas dans l'Union européenne et dont les moyens économiques ne sont pas les mêmes que ceux de l'Union européenne se coordonnent. C'est une coordination compliquée, mais elle est aussi bénéfique. Le Danube, traverse la Roumanie et la Bulgarie et en amont, il n'est pas obligatoire de mettre de législation en place. Dans ce cas, s'il n'y a pas de coordination, pour la Bulgarie et la Roumanie, c'est un cauchemar. Il faut donc être conscient qu'il est très facile de parler de coopération transfrontalière, mais que la mise en place est délicate. Mais la France est un exemple. L'Union européenne est une valeur ajoutée que nous pouvons vendre. La Chine, l'Inde, le Mékong, l'Asie centrale demandent comment l'Union européenne a mis en place la coopération transfrontalière, comment cela peut être exporté dans d'autres bassins, chez

eux. Nous avons l'expérience, et c'est une valeur ajoutée qui est reconnue au-delà de nos frontières.

Enfin, il faut partager les informations. Il est facile de parler d'état écologique, mais cela suppose des indicateurs biologiques, des indicateurs chimiques, hydro-morphologiques et dans beaucoup de cas, on n'a pas la connaissance de tout. C'est pourquoi il est important de partager et de voir s'il y a de bonnes expériences chez nos voisins. La stratégie commune de mise en œuvre est une stratégie par laquelle les États membres se sont mis d'accord pour partager les informations et ainsi, réussir à avancer davantage dans la bonne mise en œuvre de la directive.

La diapositive 6 illustre l'analyse de plans de bassin que nous avons faite en 2009, donc des premiers plans de bassin que les États membres ont déposés auprès de la Commission. La France est dans la moyenne. Mais ce graphique est trompeur, parce que ces plans sont ceux que les États membres ont apportés. Certains n'avaient pas tous les éléments pour définir l'état écologique, mais pensaient que c'était un bon état. D'autres disaient que comme ils n'avaient pas tous les éléments, ils ne savaient rien et que l'état écologique était inconnu. Mais c'était la première fois que nous faisons cet exercice et c'était en quelque sorte un apprentissage. Dans le cas de la France, qui a une tradition, qui a des données informatiques depuis longtemps, les plans apportés par la France étaient très proches de la réalité, tandis que les plans apportés par d'autres pays qui avaient moins l'habitude de gérer des données informatiques étaient moins crédibles. Le graphique montre qu'il restait beaucoup à faire, mais aussi qu'il y avait des pays qui faisaient plus d'efforts que d'autres. C'est un élément dont il faut tenir compte lorsque l'on veut apprendre de ses voisins.

La France a apporté plusieurs éléments à la Commission dans ce plan de bassins et son programme de mesures. Le grand problème, qui subsiste toujours, est la pollution diffuse issue en particulier des activités agricoles et industrielles. Selon moi, la pollution agricole reste à ce jour l'un des plus importants problèmes en France, par rapport à la directive-cadre. Des efforts sont en train d'être accomplis, il faut les poursuivre et les encourager, et il faut travailler avec le secteur agricole. Il y a également des pollutions ponctuelles, certaines altérations hydro-morphologiques et une surexploitation de l'eau dans certains points de certains bassins. La France a également produit une répartition quantitative entre secteurs, ce qui n'est pas tellement habituel, en faisant en plus une différence entre phosphates, nitrates et matières organiques. Mais elle pourrait aller plus loin et faire une différence entre pollutions diffuse et ponctuelle.

En 2012, la France a apporté son programme de mesures à la Commission. Le programme comprend des mesures de base et des mesures supplémentaires. Les mesures de base sont définies au niveau national. Ce sont essentiellement les obligations de toute la législation en matière d'eau : eaux résiduaires, eau potable, etc. Mais la façon dont elles sont appliquées aux différents secteurs n'était pas très claire, dans les informations que nous avons reçues. Lorsque les mesures de base ne sont pas suffisantes, il faut des mesures extraordinaires qui sont désignées au niveau des districts hydrographiques, des sous-bassins et des plans d'eau. La France a réalisé une analyse coût/efficacité, qui est obligatoire dans la directive-cadre, mais que seuls peu de pays ont faite. En revanche, les coûts environnementaux, qui sont délicats à calculer, n'ont pas été évalués et parfois, les données qui ont été utilisées pour

définir les mesures n'étaient pas complètes et l'avis d'expert a été sollicité. Cette possibilité existe, mais la directive oblige à mettre en place des programmes de surveillance pour éviter de recourir au jugement d'experts.

S'agissant du statut de mise en œuvre des mesures de base, on voit que les mesures ont une justification très satisfaisante. Je trouve aussi que les financements sont positifs, car la France n'attend pas que l'Union européenne amène l'argent : elle a d'autres solutions. La plupart des mesures ne sont pas financées par des subventions européennes, mais par des ressources nationales, des ressources de bassin ou des utilisateurs. Certaines mesures sont financées par des fonds européens, qui sont bien utilisés, par exemple par des fonds agricoles.

La diapositive 10 représente les différentes mesures supplémentaires apportées par la France, et la diapositive 11, les progrès dans la mise en œuvre des mesures supplémentaires tels qu'ils ont été rapportés pour la France. Certaines sont en train de se mettre en place, d'autres sont achevées et d'autres n'ont pas commencé. Mais l'effort est là et à mon avis, l'intention persistante de poursuivre également. Cela prendra un certain temps, mais nous y parviendrons. S'agissant du statut de mise en œuvre des mesures supplémentaires, il y a du retard, comme partout, mais qui ne porte pas sur un gros pourcentage des mesures. C'est plus ou moins compréhensible. Les financements proviennent également de la mobilisation de fonds nationaux, régionaux, privés, des utilisateurs, etc., ce qui est très positif.

Pour résumer les résultats qui ont été communiqués sur la mise en œuvre des programmes de mesures, des études ont été menées pour faire le point sur les résultats et en général, même si ceux-ci montrent une évolution qui n'est pas extrêmement rapide, les choses avancent. On observe en particulier une réduction de la consommation d'eau potable.

Parmi les éléments clés pour la réussite de la gestion intégrée – et cela ne vaut pas uniquement pour la France, mais pour tous les pays de l'Union européenne –, on peut citer une solide base technique, une administration efficace, une coordination internationale, une intégration équilibrée, un usage intelligent des incitations financières, la participation du public et un soutien politique. Pour la France, on peut cocher tous ces points. Le dernier point est particulièrement important. Si l'on a des techniciens, des scientifiques, des ingénieurs qui travaillent bien, la politique de l'eau fonctionne. Mais sans soutien politique, il est très difficile de mobiliser les acteurs, qu'ils soient financiers ou autres. Il est donc vraiment important de passer le message au niveau politique, même s'il y a une bonne mise en place. Il faut que la gouvernance pousse à ce que cette politique de l'eau avance et soit toujours en première ligne de travail.

Je vous laisse le soin de prendre connaissance des premiers résultats préliminaires ultérieurement (diapositive 15).

À présent, les États membres ont envoyé le deuxième plan de bassin. À la direction générale de l'environnement, nous sommes en train de les évaluer et de voir s'il y a eu beaucoup d'amélioration. Même si nous savons que des efforts sont réalisés, on avance lentement et nous attendons une amélioration de près de 10 %.

Il faut continuer à investir sur la gestion de l'eau. La diapositive 17 présente des données européennes.

Je vous remercie pour votre attention.

Sophie Auconie

Merci infiniment. Je mesure combien la France est un bon élève parce nous avons une histoire de l'organisation territoriale de la gestion de l'eau par bassin. J'ai eu le sentiment, lorsque j'étais parlementaire, que la France avait été moteur, avec d'autres partenaires, dans la mise en œuvre de cette politique de l'eau. Mais je mesure aussi qu'aujourd'hui, il est indispensable que l'Europe accompagne financièrement à travers les fonds européens. La France a des progrès à faire sur l'usage des fonds européens, parce que nous avons une conjoncture économique difficile, que les agences de l'eau sont prélevées de montants importants pour participer au budget de l'État, que les collectivités territoriales et locales sont très contraintes dans leur budget et que pour arriver à tenir les mesures, les engagements que nous prenons à travers cette politique de l'eau, il faut que nous soyons accompagnés financièrement par l'Europe. Ces subventions européennes, à travers la politique régionale, la politique de cohésion, notamment, me semblent indispensables. Nous reviendrons vous voir et nous reviendrons voir les responsables de la politique de cohésion, parce que ces mesures doivent être clairement exprimées dans le prochain programme de la politique régionale, afin que l'État puisse les mettre en œuvre sur le territoire. C'est notre débat au quotidien, en tout cas pour moi, au sein du CFE, et j'aurai certainement l'occasion de revenir vous voir à la Commission.

Antoine Saintraint, vous disposez de quinze à vingt minutes pour nous exprimer la politique européenne, cette fois-ci dans sa démarche de développement. Pour vous dire la vérité, nous avons organisé une réunion avec les ONG au Parlement sur ce sujet et j'ai trouvé que l'Europe se montrait un peu moins proactive et offensive dans le soutien de l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Antoine Saintraint

Commission européenne, direction générale de la coopération internationale et du développement, administrateur principal, chef du secteur « eau »

Bonjour. Je travaille à la direction générale de la coopération internationale et du développement. Pour vous donner une idée, la Commission européenne consacre près de 10 % de son budget à la coopération internationale pour les pays d'Amérique latine, d'Asie et du voisinage. Cela représente 20 à 25 Md€ pour la programmation 2014-2020. De plus, la Commission européenne est gestionnaire du fonds européen de développement, qui a une contribution de la part de pays membres sur une base volontaire et qui correspond à près de 25 Md€.

La coopération dans le secteur de l'eau dépend de trois grandes initiatives. La première est la résolution du Conseil européen sur la gestion de l'eau dans les pays en voie de développement, qui date de 2002. Il y est affirmé que l'eau est un besoin humain fondamental et que l'accès à l'eau et à l'assainissement est un service social de base. La

deuxième est le Consensus européen sur le développement de 2006, dont les trois grands objectifs sont la réduction de la pauvreté, les valeurs démocratiques et l'appropriation du processus de développement par les pays partenaires. Ce sont les grands documents qui cadrent l'intervention pour la coopération internationale.

La troisième grande initiative, au niveau de la direction générale Devco, est l'Agenda pour le changement, qui date de 2011. Il a été le document cadre pour toute la programmation 2014-2020 et a deux grands objectifs : cibler les pays partenaires et concentrer la coopération, c'est-à-dire ne pas jouer au père Noël en distribuant de l'argent un peu partout. Il s'agit de se concentrer sur les droits de l'homme, la démocratie, la bonne gouvernance et sur la croissance inclusive. Par ailleurs, dans un souci d'efficacité, ces objectifs doivent s'accompagner de partenariats différenciés pour le développement, d'une action coordonnée de l'Union européenne, c'est-à-dire la Commission et les pays membres, et d'une cohérence accrue entre les politiques. Dans le cadre d'une croissance durable, l'eau revient à deux endroits dans cet Agenda pour le changement : *l'Union européenne doit soutenir les efforts d'intégration régionale et continentale déployés dans le cadre des politiques menées par les pays partenaires dans des domaines tels que [...] la coopération transnationale en matière d'eau, d'énergie et de sécurité.* Et dans le chapitre « agriculture et énergie durables », *elle doit combattre les inégalités, en particulier pour améliorer l'accès des pauvres à la terre, à l'alimentation, à l'eau et à l'énergie, sans porter atteinte à l'environnement.* Ce sont les deux phrases où le mot « eau » est mentionné dans l'Agenda pour le changement. L'eau, pour la Commission européenne, était une grande priorité dans les années 2000, et avec l'Agenda pour le changement, l'accès à l'eau, donc aux services de l'eau, est vraiment tombé dans les priorités, qui se sont portées principalement, en termes de croissance durable, sur l'agriculture et l'énergie. Ce sont des choix qui ont été faits au niveau de la Commission européenne.

S'agissant des recommandations pour la politique de l'eau, les conclusions du Conseil sur la diplomatie européenne de l'eau, qui datent de 2013, sont les suivantes :

- l'UE peut offrir une connaissance technique, avec comme exemple, la gestion des bassins du Danube et du Rhin ;
- deux régions prioritaires, l'Asie centrale et le Nil, principalement parce que ce sont deux bassins versants où il y a un gros potentiel de conflit avec la construction de barrages, comme en Éthiopie, avec le barrage Grande Renaissance, sur le Nil bleu, qui contribue à 80 % au débit du Nil, et qui a un potentiel de couper l'eau du Nil bleu pour trois ans. L'Égypte s'inquiète de la construction de ce barrage et sur le Nil, il y a actuellement un potentiel de conflit important. C'est la même chose en Asie centrale, avec la construction du barrage au Tadjikistan ;
- élaborer des plans d'action ;
- promouvoir les conventions internationales ;
- renforcer les partenariats internationaux.

Je tiens également à mentionner l'initiative citoyenne européenne. Cette notion d'initiative citoyenne a été introduite dans le traité de Lisbonne. Si l'on parvient à réunir plus d'un million de signatures dans X pays, les institutions européennes doivent répondre à cette préoccupation, et aussi surprenant que cela puisse paraître, la première initiative citoyenne européenne qui est arrivée à maturité porte sur le droit à l'eau. Cette initiative est

principalement fondée sur des sujets à l'intérieur de l'Union européenne, mais inclut quelques points sur des sujets hors Union européenne. Cette initiative appelle la Commission européenne à inclure l'eau dans l'Agenda pour le changement, lui demande de relancer une nouvelle « facilité eau » et d'appuyer, dans cette politique de coopération, un renforcement des opérateurs d'eau, une plus grande coopération entre opérateurs d'eau et notamment, les partenariats public – public.

L'Agenda pour le changement prévoit trois grands axes d'intervention. Le premier est l'eau pour la croissance économique. Dans cette idée, nous développons le Nexus, qui est en quelque sorte une évolution de l'Agir. Il s'agit d'essayer d'intégrer plus fortement les secteurs agricole et énergétique dans la réflexion sur la gestion de l'eau. Le deuxième axe porte sur la gouvernance de l'eau. C'est la gestion des eaux transfrontalières pour la paix et la sécurité. Le troisième est l'accès à l'eau et à l'assainissement. Il s'agit d'une action sensible pour la nutrition.

La diapositive 9 de la présentation décrit le Nexus, où l'eau est vue comme le moteur central, mais où les secteurs agricole et énergétique sont plus impliqués dans la réflexion sur la gestion de l'eau. Il s'agit de casser la réflexion en silo que l'on a souvent, même dans un seul secteur.

La diplomatie de l'eau est la gestion transfrontalière, avec notamment le Nil et l'Asie centrale, que je mentionnais. En Asie centrale, c'est relativement intéressant. J'ai fait un séminaire à Astana, au Kazakhstan, et c'est incroyable : ce sont cinq pays qui ne se parlent pas. C'est étonnant. Il y a des bassins versants séparés par la rivière et où l'on ne mesure pas les mêmes données sur la rive gauche et la rive droite et où l'on ne partage même pas les données. Il s'agit vraiment d'essayer de mettre les gens ensemble pour qu'ils se parlent. En termes de diplomatie de l'eau, il faut aussi consolider les initiatives de coopération de l'eau, surtout en Asie centrale, par Eureka et par l'Euwi, qui est l'initiative « eau » de l'Union européenne, et trouver de nouveaux partenariats avec les États membres et autres bailleurs.

Wash, Water Sanitation and Hygiene, est une action sensible à la nutrition. Notre précédent commissaire au développement s'est engagé à ce que l'Union européenne prenne la responsabilité de réduire de 7 millions le nombre d'enfants *stunted*. Je ne sais pas comment traduire ce mot en français. Nous avons une classification pour la sous-nutrition : le *wasting* (faible poids pour la taille), le *thin* (faible poids pour l'âge) et le *stunting* (faible taille pour l'âge). Ce sont trois notions différentes en matière de sous-nutrition. Le faible poids pour la taille, c'est la sous-nutrition, c'est ce que vous voyez à la télévision. Ce sont des événements ponctuels. La faible taille pour l'âge, c'est un développement retardé, qui concerne des enfants qui, dès la naissance, ne sont pas bien nourris. Cela ne se traduit pas par le ventre ballonné que l'on voit habituellement sur les images, mais par un vrai retard de développement, pas uniquement physique, mais aussi intellectuel, et cela représente une très grosse charge pour les pays. Un pays comme le Mali a plus de 50 % de sa population qui est *stunted*. Sur la diapositive 14, vous voyez trois enfants. Celui de gauche a deux ans, celui du milieu, quatre ans et demi et celui de droite a cinq ans et demi. Celui qui est chétif est celui de droite. Son rapport poids/taille est tout à fait normal, mais son développement physique est complètement retardé.

Notre commissaire s'est engagé à réduire de 10 % le nombre d'enfants de moins de cinq ans qui sont *stunted*. Pour cela, il a engagé 3,5 Md€, dont 400 M€ sur des actions spécifiques à la nutrition et 3,1 Md€ sur des actions sensibles à la nutrition. Le diagramme de la diapositive 12 a été publié dans le journal *The Lancet* en 2013. Les actions spécifiques sont des actions comme l'allaitement, par exemple. Parmi les actions sensibles, qui sont citées à droite sur le graphique, celles qui concernent l'eau et l'assainissement sont sans doute les plus pertinentes. Dans le montant de 3,5 Md€, les actions en eau et assainissement seront rapportées pour justifier cet engagement de la Commission.

S'agissant de la nutrition, il y a une règle, que l'on appelle la règle des cinq A : *Availability, Access, Absorption, Antibodies* et *Allopathogènes*. Deux sont en rapport avec l'oral, c'est-à-dire à la nutrition, aux aliments, et trois sont en rapport avec l'anal : ce sont les infections transmises par voie fécale. Cela se traduit par une diminution de la possibilité, pour l'intestin, d'absorber les aliments, ou bien par le fait que les allo-pathogènes diminuent la capacité de l'homme à absorber. La diapositive 15 montre, à gauche, deux coupes d'intestins. Sur l'intestin normal, il y a une importante surface spécifique qui permet une grande absorption. Sur l'intestin d'une personne *stunted*, cette surface spécifique est nettement réduite, donc une capacité d'absorption des aliments qui, même s'il a une consommation convenable, ne permet pas de l'assimiler. À droite, sont représentées deux coupes de cellules du cerveau, avec en haut, une ramification très importante des cellules, qui marque une très grande différence sur le plan intellectuel.

Dans la programmation nationale et de la programmation régionale de la Commission, l'eau et l'assainissement restent un secteur focal dans treize pays. Il s'agit de la programmation thématique au niveau central.

Dans le cadre de l'Agenda 2030, il y a une révision du Consensus européen de développement. Une consultation publique a été lancée et est ouverte jusqu'au 21 août. C'est important parce que vous pouvez intervenir et donner votre avis sur ce Consensus. Je vous encourage tous à le faire, parce que comme je le disais auparavant, l'eau n'est pas vraiment une priorité pour la Commission, pour l'instant, dans son programme de coopération au développement. À la suite de la révision du Consensus européen sur le développement, une révision de l'Agenda pour le changement sera engagée.

L'Agenda 2030 correspond aux objectifs du développement durable, avec l'ODD 6 sur l'accès à l'eau, qui recouvre huit cibles (diapositive 22). Dans cet Agenda, les liens qu'il y a entre les objectifs durables sont essentiels, et l'eau est sans doute le secteur qui présente le plus de liens avec les autres ODD. C'est un élément très important, qu'il faut souligner. L'eau est en lien direct avec les ODD 2, 3, 11, 15, 13, 14 et 12, décrits sur la diapositive 23. Nous travaillons également, au niveau des institutions internationales, à l'établissement d'un cadre d'indicateurs et de suivi de ces objectifs.

Sophie Auconie

Merci infiniment. Je vous ai fait vous hâter pour la fin et je vous prie de m'en excuser, mais nous sommes tenus par un horaire, et je voudrais que M. Tisserand puisse prendre la parole. Merci pour ces informations. Vous nous confirmez donc qu'en termes de développement,

l'eau est moins présente dans l'Agenda européen que l'énergie ou d'autres thématiques. J'avoue que c'est quelque chose qui me dérange, parce que conjonctuellement, nous voyons combien l'immigration politique donne lieu aussi à de l'immigration économique et que l'accès à l'eau et à l'assainissement permet du développement. Or là où il y a du développement, on régule forcément les flux migratoires. Aider conjonctuellement à cet accès et à l'assainissement est un vrai sujet. Je sais que le PFE travaille énormément sur cette thématique à travers la représentation de ses ONG, et vous n'avez pas fini de nous voir...

Antoine Saintraint

Je voudrais dire un mot, parce que c'est important et que vous avez là un rôle à jouer. Donner votre avis auprès de la Commission est important. Je vous encourage tous à aller voir le lien¹. Par ailleurs, la Commission ne fait qu'exécuter les décisions du Conseil. Ces décisions sont prises par les pays membres. On entend beaucoup, dans le « *EU bashing* », que la Commission fait ceci, qu'elle fait cela... Mais la Commission ne fait que mettre en œuvre ce que vos gouvernements ont décidé. Pour pouvoir reprioriser le secteur de l'eau, il faut que la demande vienne des États membres. Il y a énormément de gens qui viennent voir notre commissaire, notre directeur général, etc., et je dois dire que les résultats sont extrêmement faibles. Par contre, si une lettre est adressée par le cabinet du Premier ministre ou d'un ministre, cela a beaucoup plus de poids. Je prends l'exemple de la digitalisation, qui est devenue un des grands sujets prioritaires ou à la mode, d'une certaine façon, pour la direction générale pour la coopération. Mais je me suis toujours demandé ce que la digitalisation venait faire dans la coopération au développement. Je ne dis pas que ce n'est pas important, mais on lui donne une priorité extrêmement élevée. Pourquoi ? Parce que le cabinet du Premier ministre belge a écrit directement au commissaire. C'est pour cette raison que c'est devenu tellement important, alors que l'eau, qui, pour moi, est un service de base, qui permet tout un processus de développement et qui comporte énormément de facettes sur le plan de la gouvernance ou autres, ne l'est pas. Vous devez vous rendre compte que la Commission ne fait que refléter les priorités des Pays membres.

Sophie Auconie

Merci. Je vais maintenant donner la parole à Bruno Tisserand, le président d'EurEau, qui va conclure cet échange, avant de donner la parole à la salle, mais aussi porter la parole de Diane d'Arras, qui devait être présente ce matin et qui, pour des raisons personnelles, n'a pu se rendre à notre colloque. Elle est la vice-présidente et surtout, la future présidente de l'IWA, l'International Water Association. Je vais vous laisser prendre la parole, cher Bruno, pour conclure à travers votre vision à vous de collectif des acteurs de l'eau européen.

Bruno Tisserand

Président d'EurEau

¹ [hjp://ec.europa.eu/europeaid/un---2030---agenda---sustainable---development---public---consulta](http://ec.europa.eu/europeaid/un---2030---agenda---sustainable---development---public---consulta) (on --- revising---european---consensus---development_en

Je vais parler et pour moi, et pour Diane. J'ai proposé il n'y a pas longtemps à mes collègues d'EurEau, qui faisaient le même constat, à savoir que l'on du mal à passer des messages sur le fait que l'eau est un sujet qui doit toujours être au cœur des préoccupations des politiques publiques, d'organiser une grève de l'eau pendant vingt-quatre heures, ou peut-être même pendant seulement deux heures. Je pense que ce serait une très bonne façon de montrer l'importance de l'eau en Europe. Pour l'instant, cela n'a pas pris, mais j'y reviendrai peut-être.

S'agissant du regard sur le monde des professionnels français de l'eau, il est intéressant, pour moi, d'être en Europe et de voir cette diversité. Chaque pays est spécifique par son hydrologie, par sa géographie, par son environnement, par sa culture. D'une certaine manière, en tant que professionnels de l'eau, nous avons toutes les réponses techniques possibles et nous sommes capables, aujourd'hui, de répondre à n'importe quel appel d'offres pour n'importe quelle technologie dans le monde. En revanche, ce qui est beaucoup plus compliqué, ce sont la réglementation, les modes de gouvernance, les histoires de chaque pays et bien que nous, entreprises françaises de l'eau, nous soyons présentes sur tous les continents, nous ne le sommes pas de la même façon et nous devons nous adapter. Nous devons nous adapter en particulier parce que nos services fonctionnent sur un temps long. Nous parlions des délais pour tout ce qui relève des améliorations de la directive-cadre sur l'eau et de la programmation que cela nécessite. Nos entreprises se sont d'abord portées sur les pays stables, politiquement, pour lesquels nous pouvions faire confiance à un mode de gouvernance dans la durée pour pouvoir construire et gérer des infrastructures.

C'est peut-être l'un des premiers éléments de comparaison intéressants entre la France et les autres pays du monde. Les entreprises françaises – Jean Launay parlait des « majors », tout à l'heure, et c'est à elles que je pense – sont les seules à couvrir tout le cycle de l'eau, depuis la partie de la construction jusqu'à la partie de l'exploitation, de la gestion des ressources et de l'impact sur le milieu. C'est un avantage compétitif assez extraordinaire pour nous, à la fois en termes de compréhension des phénomènes, mais aussi en termes de choix, de conseil des États ou des collectivités pour choisir des solutions. Je constate que partout ailleurs dans le monde, les compétences que nous, nous avons rassemblées dans nos entreprises, sont morcelées entre différents acteurs : des acteurs académiques, des entreprises privées ou publiques et des entités publiques souvent nombreuses. Nous avons eu l'exemple, en début d'année, de la Hollande, qui a un système public très fort et qui soutient beaucoup d'entreprises, mais si ce sont des entreprises dédiées à l'eau, elles ont souvent un corpus d'activités beaucoup plus restreint que nous. Je pourrais aussi parler du Japon et de sa capacité à développer des technologies, mais en même temps, les entreprises de l'eau du Japon n'ont pas été capables de développer des activités de service.

Pour ce qui concerne l'exportation du modèle français à l'international, Jean Launay faisait référence à l'histoire de la construction du système de gestion par bassin, mais nous, nous avons l'habitude de remonter à 1853, quand Napoléon III a créé la Générale des Eaux et a finalement ouvert la voie vers une collaboration entre entreprises privées et collectivités. Pour nous, c'est le deuxième grand élément du modèle français de l'eau : cette collaboration entre public et privé. Je rappellerai que la France a été à l'initiative de nombreux services dans le domaine de l'eau à travers une initiative française, d'abord, qui s'est transformée à l'ISO. Jean-Luc Redaud, ici présent, a été le premier président du comité technique en charge de l'élaboration de ces normes de services. C'était déjà, à l'époque, une façon de vouloir

diffuser, expliquer ce modèle de gestion aux autorités organisatrices et opérateurs, qu'ils soient privés ou publics, mais avec une claire distinction des rôles, ce qui n'est pas souvent le cas. Dans beaucoup de pays européens, il y a un mélange complet des rôles entre l'autorité organisatrice et ceux qui exercent le travail d'opérateur. Dès lors, notre modèle n'est pas facilement transposable. En revanche, nous avons su l'adapter. Aujourd'hui, nous avons des contrats de performance, des contrats de concessions, des participations dans des sociétés publiques. Nous avons vraiment ouvert le champ des possibles par rapport à ce que nous avons appris à faire en France.

Je dirai un mot de la coopération internationale dont vous parliez. Finalement, nous pourrions aussi évoquer le modèle Oudin – Santini, la loi qui a été votée en France en 2005. Aujourd'hui, près de 50 % des usagers français contribuent à ce dispositif et permettent à de nombreuses collectivités de développer ces partenariats internationaux. Bien sûr, les acteurs sont nombreux, en France et à l'international. En France, les agences de l'eau, l'Agence française de développement, des ONG comme le pS-Eau, mais aussi les collectivités locales, les conseils régionaux et les grandes entreprises de l'eau sont très présents sur cette dimension de coopération internationale. On peut faire un autre constat : les bailleurs de fonds internationaux sont les premiers à réclamer une bonne gouvernance locale, parce qu'il ne s'agit pas seulement d'apporter de l'argent : il s'agit aussi d'apporter de l'organisation. Comme le disait Marta Moren Abat, l'organisation, la bonne gouvernance sont une étape clé. Les bailleurs de fonds internationaux demandent aujourd'hui aux collectivités auxquelles ils vont apporter des fonds de démontrer qu'elles sont capables de gérer les services une fois que les infrastructures sont créées. Ils ne veulent pas uniquement investir dans de nouvelles infrastructures qui sont perdues au fil du temps.

Notre modèle français est solide parce qu'il est ouvert et transparent. Il est ouvert parce que nous avons un système de concurrence très élaboré. Il y a près d'un millier d'appels d'offres par an pour de nouveaux contrats de gestion d'eau et d'assainissement en France, avec une alternance public/privé. Tous les ans, les entreprises privées gagnent de nouveaux contrats et tous les ans, elles en perdent, ce qui veut dire qu'il y a des entités publiques qui reprennent leur service en régie. Parfois, lorsque nous avons bien amélioré les choses, c'est plus facile.

En outre, puisqu'Antoine Saintraint parlait de l'initiative citoyenne européenne, en France, nous avons une culture de transparence. Je voudrais évoquer le Sispea, le système d'information qu'a lancé l'Onema. Il n'est pas encore complet, mais la volonté politique de le développer est clairement affirmée. Au sujet de l'initiative citoyenne européenne, qui était largement soutenue par les Allemands, notamment. À partir du moment où ils se sont rendu compte que la tendance était de pousser aussi vers la transparence, ils se sont dit que ce n'était pas ce qu'ils voulaient. Ils voulaient empêcher le privé d'entrer, mais la transparence n'était pas forcément leur objectif. Je pense donc que notre modèle, collectivement, est important et solide.

Pour conclure, je parlais des modèles de gestion en France, mais l'Europe est riche de tous les systèmes possibles : gestion publique directe, gestion publique déléguée, donc de public à public, gestion public/privé déléguée, comme c'est le cas en France, ou entièrement privée, comme en Angleterre et en pays de Galles. Il y a clairement des blocs. Les pays nordiques sont attachés à une gestion publique, même s'il y a énormément d'entreprises privées qui s'y

développement, parce qu'ils savent aussi faire appel aux compétences des entreprises pour développer des infrastructures. On a vu apparaître, depuis quelques années, des systèmes de régulation. En France, nous avons tendance à dire que la régulation est le fait d'entités publiques multiples, qui sont en charge à la fois de réguler la qualité, le prix et les services, alors que d'autres régulateurs, en Europe ou dans le monde, sont en charge de la totalité de la régulation, y compris du prix de l'eau et du choix des critères de performance.

Voilà, rapidement brossé, ce qu'un Français peut dire en Europe, aujourd'hui. J'aurais pu être plus disert, mais je vais m'arrêter là, si nous voulons laisser la place au débat.

Je vous remercie.

Sophie Auconie

Merci. Finalement, il n'est de richesse que d'hommes et il n'est de richesse que de systèmes de gestion à travers les territoires. Ce sera ma conclusion, pour ce qui me concerne.

Je propose maintenant aux personnes qui sont dans la salle de poser des questions ou d'enrichir le débat.

Échange avec la salle

Igor Semo

Suez, directeur des relations institutionnelles « Eau France » et membre du PFE

Je voudrais poser deux questions très brèves aux représentants de la Commission, que je remercie pour leur présentation très complète.

Ma première question porte sur le financement des services d'eau et d'assainissement. Il est intéressant d'avoir un regard sur d'autres pays européens. En France, cela repose principalement sur les volumes vendus, quel que soit le mode de gestion. Or en tant qu'opérateurs, on nous demande, et c'est bien normal, de faire en sorte que la consommation diminue. Par conséquent, à terme, les recettes, qui sont liées à la consommation, diminuent forcément. Cela pose un problème sur le plan de la durabilité et de la pérennité du service. Est-ce que dans d'autres pays européens, il y a d'autres initiatives qui ont été prises pour essayer de résoudre cette équation économique un peu difficile ?

Ma deuxième question revêt un caractère plus international. Nous avons ressenti que la reconnaissance de la problématique de l'accès à l'eau et à l'assainissement comme objectif n° 6 avait tout de même été très difficile. Pendant longtemps, même, l'eau n'apparaissait pas du tout dans les réflexions des Nations unies. Il serait intéressant de savoir si l'Union européenne a joué un rôle particulier pour finalement, aboutir à cet heureux résultat.

Chantal Malenfant

Médecin nutritionniste

Bonjour. Je suis médecin nutritionniste et je travaille pour moitié en France et pour moitié en Inde. J'aimerais revenir sur les définitions que vous avez données, parce que je pense qu'il faut faire très attention quand on parle de malnutrition et de sous-nutrition. Il existe aussi la maigreur constitutionnelle. Ces enfants sont tout à fait normaux, même s'ils se trouvent très maigres. Simplement, ils n'ont pas de graisse sous la peau. C'est tout. Ils mangent normalement, se portent très bien, sont très intelligents, travaillent bien à l'école... Je voulais simplement faire cette petite mise au point au sujet des définitions.

Bernard Barraqué

Directeur de recherches émérite au CNRS

Je voudrais dire deux choses. D'abord, avant que nous nous quittions et à la mémoire de Michel Rocard, je voulais signaler à cette noble assistance que j'ai retrouvé le rapport que Michel Rocard a commis en tant qu'inspecteur des finances sur les agences de l'eau en 1977, je crois. Je le tiens à votre disposition, parce qu'il est difficile à trouver, étant donné que l'Inspection des finances ne veut pas le communiquer.

Intervention de la salle

Je voulais par ailleurs poser une question à Marta Moren Abat. Je voudrais savoir si votre évaluation, je suppose, est basée sur la première application, c'est-à-dire 2003-2009. Vous n'avez pas encore d'évaluation pour la partie 2009-2015. Est-ce que vous avez déjà quelques idées sur la façon dont les choses se sont déroulées depuis 2009 ?

Delphine Clavreul

Programme sur la gouvernance de l'eau de l'OCDE

Plus qu'une question, c'est un complément d'information que j'apporte, parce que le sujet qui nous rassemble aujourd'hui porte sur les partenariats internationaux et que je pense que l'OCDE est un vecteur important dans ce domaine-là. Aziza Akhmouch est excusée, elle n'a pas pu venir ce matin. Par conséquent, je la supplée pour vous parler de deux processus en cours, l'un plus formel que l'autre, qui engagent la France auprès des autres pays membres de l'OCDE sur les problématiques de l'eau. Le premier est la rédaction d'une recommandation de l'OCDE sur l'eau qui est en train d'être élaborée. Il s'agit d'un instrument juridique, certes non contraignant, mais qui pose tout de même des standards internationaux sur le secteur et touche aussi bien les problématiques de qualité et de quantité que de risque, de gouvernance et de financement. Dans ce processus, la France prend entièrement part aux négociations et s'assure que les principes de la politique de l'eau française sont bien reflétés dans le processus. Les négociations sont en cours, mais la recommandation devrait être adoptée d'ici à la fin de l'année.

L'autre processus est un peu moins formel, puisqu'il s'agit d'une initiative sur la gouvernance de l'eau qui a une composante pluri-acteurs. Un certain nombre d'acteurs ici présents en sont d'ailleurs membres. C'est une plateforme d'échange et de rayonnement, qui est un vecteur pour permettre aux acteurs français, aussi bien le gouvernement central que les entreprises et les professionnels, d'être représentés dans un certain nombre de processus internationaux,

parce que l'OCDE est relativement bien positionnée dans les processus de préparation des forums mondiaux de l'eau, mais aussi dans des processus onusiens tels que la COP22, Habitat III et la mise en œuvre des ODD.

Marta Moren Abat

Merci pour vos questions, qui sont très intéressantes, mais parfois pas faciles. La première question portait sur les tarifs et prix de l'eau. Si la distribution de l'eau est privatisée, il faut tenir compte du fait que le secteur privé doit faire un bénéfice. Comment procéder ? Pour commencer, je ne suis pas une experte du sujet. Mais que se passe-t-il dans d'autres pays ?

La plupart des pays se basent sur la consommation volumétrique. Certaines pratiques qui ne s'appuient pas sur la consommation volumétrique sont regardées comme encore pire. Ainsi, pour l'agriculture, cela peut être lié à la surface. La consommation volumétrique est donc considérée comme le meilleur cas. Mais si le service est privatisé, comment la société privée peut-elle faire un bénéfice ? Il faut penser la durabilité du système, penser que l'on demande toujours la meilleure qualité de service. Comment obtenir cette meilleure qualité si l'on demande aussi des prix raisonnables ? Là est la question. En Europe, il n'y a pas de bons exemples, à ma connaissance, d'après ce que nous avons vu dans les plans d'actions. C'est une question qu'il faut aborder. Ce n'est pas une compétence de la Commission. Nous avons les informations, mais chaque pays et chaque municipalité a le droit de faire comme ils veulent. C'est un débat, et c'est aussi un débat dans le secteur du développement, parce que pour tous les projets que nous avons en dehors de nos frontières, nous disons que les tarifs et les prix doivent tenir compte de l'analyse économique, du rapport coût/bénéfice. C'est très facile à dire, mais quand on va dans certains pays et que l'on dit que la privatisation des services est une bonne chose et qu'il faut appliquer des tarifs, comment mettre cela en pratique ? Si une entreprise privée comme Suez décide d'aller dans un tel pays pour s'occuper de ce service, ou bien elle fait un bénéfice, ou bien c'est impossible. C'est un débat qui est réel. Je ne dis pas que nous attendons que le secteur privé trouve une solution, mais c'est à chaque municipalité ou à chaque région de trouver la meilleure. Une option serait d'avoir des politiques nationales, mais pour cela, avoir des politiques régionales et municipales. Certains disent que les tarifs de l'eau devraient être partout les mêmes, comme ceux de l'énergie. Mais cela dépend, parce que dans certaines régions ou certaines municipalités, apporter de l'eau est bien meilleur marché et bien plus facile que dans d'autres. Ou bien, la source est différente. C'est aussi très différent selon que ce sont des eaux de surface, des eaux souterraines, des eaux dé-salinisées... L'équation est beaucoup plus compliquée. À ma connaissance, l'OCDE envisage de faire des analyses financières sur le sujet. Mais je ne sais pas si l'idée, c'est le service de l'eau et de voir, si l'on privatise certains services, comment faire en sorte que la fourniture du service soit durable pour le public, mais aussi pour l'entreprise qui assure la gestion. C'est un point très important, mais à ma connaissance, c'est encore un débat qui nous attend dans l'Union européenne.

La deuxième question portait sur l'objectif n°6. Je suis sûre qu'Antoine va y répondre, parce que c'est un sujet que nous avons travaillé ensemble, la direction générale du développement et celle de l'environnement. Nous nous sommes bien sûr efforcés de faire en sorte que l'eau soit dans les objectifs et qu'il y ait un objectif de développement durable sur l'eau. Mais je reviens sur ce qu'a dit Antoine à la fin de sa présentation et qui me paraît très important. La

Commission est un instrument de l'Union européenne. Il ne faut pas oublier que ce sont les États membres qui, au bout du compte, ont le pouvoir de décision. S'il y a quelque chose sur l'eau dans les objectifs, c'est parce que le Conseil de l'Union européenne a pesé dans ce sens. Nous, nous avons été l'instrument, mais c'est parce que certains pays, certains acteurs ont fait un effort et ont poussé pour que ce soit dans l'agenda des *Sustainable Development Goals*. Il faut bien avoir conscience qu'il y a certains pays, certaines organisations qui font des efforts dans ce sens, traditionnellement, mais on ne peut pas non plus s'attendre à ce que ce soient toujours les mêmes qui font le travail. Antoine disait aussi que le plus efficace, c'était quand un ministre faisait pression ou écrivait une lettre.

En ce qui concerne la question de l'analyse des résultats sur l'état écologique, elle a effectivement été réalisée sur les premiers plans de bassin, donc jusqu'en 2009. Pour les eaux superficielles, le bon état écologique était atteint à près de 50 %. Pour les eaux souterraines, le pourcentage était beaucoup élevé : entre 70 et 80 %. Pour l'état chimique, nous n'avons pas réussi à dégager des chiffres, parce que caractériser l'état chimique est très difficile. Les États membres ont communiqué des données de très faible qualité, en général. Il y avait de tout. Mais on ne peut pas dire qu'en général, les gens sont fainéants et ne veulent rien faire sur le sujet : recueillir des données informatiques sur des substances chimiques n'est pas si facile. Cela commence à se pratiquer. Nous pensons que pour l'étape suivante, 2009-2015, cela se sera beaucoup amélioré, parce que les États membres ont fait des efforts de surveillance, de contrôle, d'information et de mise en œuvre. Cela figurait sur une mes diapositives, mais comme il fallait accélérer, je ne l'ai pas détaillée. Nous sommes en train d'analyser les deuxièmes plans de bassin, 2009-2015, et nous pensons qu'il n'y aura que 10 % de progression. Puisque nous sommes à 50 %, nous devrions être à 60 ou 65 % de bon état écologique. Quelles sont les causes ? Vous en avez vu quelques-unes dans les présentations, pour ce qui concerne la France. En général, c'était à cause de la crise économique. La mise en place des mesures coûte des millions d'euros. En plus, il a des coûts budgétaires. Mobiliser les secteurs n'est pas facile, notamment celui de l'agriculture. Mais nous verrons les résultats lorsque nous aurons fait l'analyse.

Normalement, l'année prochaine, la Commission fera une communication sur l'évaluation des deuxièmes plans de bassin.

Antoine Saintraint

S'agissant du rôle de l'Union européenne pour la reconnaissance de l'eau à l'international, cela fait suite à la Conférence sur le développement durable de Rio + 20, où a été lancée l'initiative « eau » de l'Union européenne, dont la conséquence a été la « facilité eau ». Or la « facilité eau » représente tout de même une ligne budgétaire de 700 M€. Nous avons financé plus de 300 projets. Nous sommes à l'étape de l'évaluation finale de cette « facilité eau », dont les conclusions seront rendues à la fin de l'année et largement diffusées. Mais l'une des conclusions est que la pérennité des projets dépend énormément de l'état de la politique sectorielle dans le pays concerné. Ceci me permet d'enchaîner avec la question relative à la vision sur les projets : il faut toujours examiner quelle est la soutenabilité de ces projets, donc voir quelle est la politique sectorielle et au cas où elle est faible, de travailler d'abord à ce niveau-là.

En ce qui concerne le choix oui-non du secteur privé, cela m'est assez égal, dans le sens où je n'ai pas de position philosophique sur la question de savoir s'il faut travailler avec le privé ou avec le public. Pour ma part, ce que je veux voir, c'est qu'il y ait un opérateur qui puisse travailler sur une base commerciale, donc qui puisse *balance the books*, comme on dit. C'est le principal. À cet égard, il y a un exemple intéressant, celui du Burkina. Le Burkina a essayé d'avoir des opérateurs sur tout son milieu rural et dans une certaine mesure, il implique dans sa politique le secteur privé. Les pompes Bernier, qui sont un fabricant de pompes africain depuis extrêmement longtemps, sont obligées de faire l'entretien de ces pompes et de les gérer. Ils sont donc également impliqués dans la gestion de ces pompes. Un autre cas intéressant est celui du Kenya, qui, dans le milieu rural, a décidé de ne plus financer de pompes à main dans les villages, et de ne faire que des systèmes multi-villages où l'on atteint une taille critique qui permet de faire entrer le secteur privé et de l'intéresser à assurer la gestion de ces systèmes, donc de dégager une marge bénéficiaire suffisante pour qu'elle soit intéressante au niveau du système multi-villages.

Pour revenir sur le sujet de la nutrition, ce n'est pas tant l'eau qui est importante, à cet égard : c'est plutôt l'assainissement. Les premières études qui montrent vraiment un lien direct et qui sont statistiquement valables sont apparues il y a trois ans, et principalement sur l'Inde. Je ne connais pas encore d'étude portant sur l'Afrique. Cela viendra certainement, mais ce n'est pas le cas pour l'instant.

Bruno Tisserand

Je voudrais rebondir sur une note positive sur l'avancement des plans de gestion et leurs performances. Dans l'analyse de l'avancement des deuxièmes plans de gestion qui sera faite, il faudra regarder aussi en fonction des yeux que nous avons en 2000, lorsque les objectifs ont été fixés. On a souvent tendance à regarder les objectifs qui sont atteints aujourd'hui avec les ambitions que nous avons maintenant. Or dire que l'on n'a pas atteint les objectifs, c'est souvent démobilisant pour les pays qui ont fait beaucoup d'efforts, qui ont vraiment amélioré leur situation et qui finalement, se voient qualifier de mauvais élèves sur à peu près toute la ligne. Ce n'est pas bon du tout. Je pense que certes, il faut garder une ambition pour aller plus loin, mais il faut aussi être capable de bien souligner les efforts qui ont été fournis et les résultats déjà atteints. C'est vraiment un message collectif EurEau que nous essayons de pousser, parce qu'il y a effectivement beaucoup de choses qui ont été faites, même s'il en reste encore beaucoup à faire.

Sophie Auconie

Merci, Bruno, pour votre présence, pour le « porte-parolat » EurEau que vous avez exprimé ce matin. Merci, Marta, merci, Antoine, d'être venus de Bruxelles pour animer cette table ronde. Il était important que nous mettions du lien avec le Parlement. Un certain nombre d'entre nous allons régulièrement vous rencontrer, mais créer du lien entre les institutions européennes et les acteurs de l'eau, en l'occurrence, mais en général, tous les acteurs, me semble indispensable. Et comme l'a très bien dit Jean Launay tout à l'heure, créer du lien entre les institutions européennes et le parlement français, améliorer ces relations serait, à mon avis, une marge de progression facile à atteindre et qui donnerait du sens à l'ensemble de nos discussions. Je vous remercie tous et toutes pour votre présence.